

**Communauté de communes du Val d'Amour**  
**Compte-rendu du conseil communautaire**  
**Du lundi 31 janvier 2011, salle des fêtes de Mouchard**

**Présents :**

Mesdames, Mmes Roch, Guyot, Gris

Messieurs : Déjeux, Villet, Goichot, Maxime, Brochet, Colmagne, Boilley

Bartholomot, Sermier, Truchot, Baurand, Ogier, Girard, Fraizier, Brusseaux, Magdelaine, Rochet, Bride, Bert, Courvoisier, Pasteur, Terrier, Alixant, Thery, Pierre Mairot, Espaze, Koehren, Breune, Appointaire, Cuienet, Bigueur, Sudan, Blanc, Lebrun

**Excusés** : Mmes Serrao, Jegou, M. Gloriod.

**Secrétaire de séance** : M. Michel Rochet

Le compte-rendu du précédent conseil communautaire en date du 8 décembre 2010 et approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire prend acte sans remarques :

- Des décisions de l'exécutif en matière de dépenses (état joint à la convocation de la présente séance).
- Désigne M. Michel Rochet secrétaire de séance
- Prend acte qu'aucune délibération n'a été prise en bureau du 19 janvier 2011

**Budget primitif 2011**

M. Sermier rappelle qu'en raison des échéances électorales à venir, le Bureau a décidé de faire voter le budget primitif seul. Le Compte administratif et le compte de gestion seront votés avant la fin du mois d'avril 2011.

En attente des montants des dotations de l'Etat et des futures recettes fiscales recalculées selon les nouvelles dispositions de la réforme fiscale en cours, le BP a été élaboré sur un niveau de recettes équivalent à celui de 2010.

Le Bureau a souhaité qu'une réunion d'information autour de la réforme fiscale soit organisée avec l'ensemble des Maires du Val d'Amour. Une présentation synthétique de la réforme sera également transmise aux communes.

*Présentation sous forme de projection des propositions des grandes masses budgétaires.*

Chaque Président de Commission présente les fiches financières relevant de sa compétence et les propositions de délibérations afférentes aux actions.

Points particuliers :

Fiches 102 : politiques culturelles : le projet théâtre correspond à une prestation réalisée par Eric Petitjean à Mont-sous-Vaudrey en mai 2011.

Fiche 201 : promotion des entreprises : Une information sur le dispositif doit être relayée par les conseillers communautaires et les Maires aux entreprises du Val d'Amour

Fiche 205 : Redynamisation du commerce et de l'artisanat du Val d'Amour : Cette étude démarrera sur le secteur Est du Val d'Amour et sera étendue sur le secteur Ouest si les commerçants le souhaitent.

Fiche 409 : Analyse des eaux de baignade : l'étude d'impact obligatoire sera réalisée sur les secteurs de baignade répertoriés par la DDASS.

Fiche 705 : Zone naturelle : la journée de communication sera organisée le premier week-end de septembre, afin de mutualiser les moyens et de profiter du monde qui sera mobilisé par le concours régional de labour qui aura lieu à Chamblay.

Fiche 902 : Assainissement collectif fonctionnement : le service en régie monte en charge depuis 2009 avec une progression qualitative constante. Le conseil communautaire devra se prononcer cette année sur le mode de gestion de la station d'épuration de Chamblay (actuellement en affermage).

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2011 et valide les délibérations suivantes :

## **1. Affaires générales (rapporteur M. Sermier)**

### **Ligne de trésorerie :**

Après avoir entendu le rapport de M. Villet, Vice-président des finances, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

**Article 1 :** pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de communes du Val d'Amour décide de contracter auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant de 750 000€ dans les conditions suivantes :

Montant : 750 000€

Durée : 12 mois

Taux : T4M + marge de 1,10 point

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Commission-frais : 0,10% du montant autorisé, soit 750€

**Article 2 :** le Conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie

**Article 3 :** le Conseil communautaire autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

### **Modification du tableau des effectifs – filière culturelle**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1er mars 2011 comme suit
  - Filière administrative :
    - Grade : adjoint administratif de 2ème classe
    - Ancien effectif : 3
    - Nouvel effectif : 2
  - Filière culturelle:
    - Grade : adjoint du patrimoine de 2ème classe
    - Ancien effectif : 2
    - Nouvel effectif : 3

### **Indemnités forfaitaire pour travaux supplémentaires**

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires est accordée suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions.

Les bénéficiaires sont classés en 3 catégories :

- **1<sup>ère</sup> catégorie** : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à 801

- **2<sup>ème</sup> catégorie** : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal 801.

- **3<sup>ème</sup> catégorie** : fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380.

L'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixe le montant moyen annuel de cette indemnité.

Les montants moyens d'I.F.T.S. sont fixés par catégorie et indexés sur la valeur du point de la fonction publique :

- . 1<sup>ère</sup> catégorie : 1 471,17 € annuels \*
- . 2<sup>ème</sup> catégorie : 1 078,72 € annuels \* \* Taux applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2010
- . 3<sup>ème</sup> catégorie : 857,82 € annuels \*

Le montant des attributions individuelles ne pourra dépasser 8 fois le montant annuel moyen ainsi fixé et tiendra compte de la responsabilité de l'agent, de la qualité du service rendu, de sa manière de servir, de sa disponibilité.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'instituer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, telle que proposée ci-dessus, aux agents stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois suivants :

3<sup>ème</sup> catégorie : Fonctionnaire de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380.

### **Subvention ADAVAL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accorder à cette association, une subvention pour son fonctionnement général d'un montant de 11 000€
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectif pour l'année 2011

## **2. Développement économique (rapporteur M. Rochet)**

### **Assistance aux entreprises**

Le conseil communautaire après en avoir délibérer et à l'unanimité :

- Décide de soutenir financièrement ces structures afin qu'elles puissent apporter un service gratuit aux porteurs de projets du territoire du Val d'Amour.
- Décide d'adhérer à l'association « Jura Initiatives »
- Autorise le Président à signer une convention 2011 avec « Entreprendre et Réussir »

### **Pôle d'excellence rural : Association DEFI Bois**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Attribue une subvention de fonctionnement de 20 000€ à l'association DEFI Bois pour l'année 2011
- Autorise le Président à signer une convention d'objectifs 2011 avec cette association.

## **3. Enfance, jeunesse et vie associative (rapporteur Mme Guyot)**

### **Action en direction des enfants et des jeunes : subvention 2011 aux associations**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Autorise le président à signer les conventions d'objectif 2011 pour le versement des subventions.
- Attribue un acompte à la subvention pour l'année 2011 de :
  - o 24 000 pour l'ADAVAL
  - o 19 200 pour le CCSVA

### **Convention avec la CAF du Jura**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le président à signer avec la CAF du Jura les conventions de financement et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement et à l'investissement des accueils de loisirs sans hébergement du Val d'Amour.

### **Charte qualité pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du Val d'Amour**

La CAF du Jura et la DDCSPP coopèrent dans la mise en place d'une charte qualité en direction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Cette charte qualité a pour objectif de soutenir les ALSH dans une démarche d'amélioration de la qualité.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la charte qualité avec la CAF du Jura, la DDCSPP, les associations du Val d'Amour gestionnaires d'ALSH ou secteurs jeunes.

### **Formation du personnel d'encadrement des accueils de loisirs**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Président à :
  - valider les plans de formations du personnel et leur coût,
  - à signer les conventions de formations
- Autorise la prise en charge des frais de déplacement.

## **4. Environnement et cadre de vie (rapporteur M. Blanc)**

### **Zone Pilote ; Mission Safer**

Vu la délibération n° 108/2010 du 8 décembre 2010 par laquelle le conseil communautaire décidait d'acquiescer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier une mission d'intermédiation locative et d'animation foncière à la Safer et autorise le Président à signer un avenant à la convention existante pour intégrer cette nouvelle mission.

### **Zone pilote ; acquisitions foncières**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer une convention fixant ce mode de calcul avec chaque exploitant concerné.

## Contrat de rivière Loue ; Convention de coordination 2011

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer cette convention d'animation et de coordination du Contrat de rivière Loue pour 2011, avec le Syndicat Mixte de la Loue.

### **5. Action sociale et logement (rapporteur M.Théry)**

#### Gestion de l'équipe « Emploi-verts » du Val d'Amour 2011

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'attribuer pour l'année 2011 une subvention de 68 000€ à l'association « Terre d'Emplois » pour la gestion et le suivi de l'équipe des emplois verts (7 personnes minimum) pour les besoins de la CCVA ainsi que pour l'accueil et l'accompagnement des personnes du Val d'Amour en difficulté,
- D'autoriser le Président à signer une convention 2011 avec l'association « Terre d'Emplois » et le Conseil général du Jura

#### Pôle d'accueil et de service du Val d'Amour

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accord une subvention de 17 000€ pour l'année 2011 à l'association « Terre d'emplois »
- Autorise le Président à signer une convention 2011.

#### Aide à l'insertion des jeunes

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de reconduire le partenariat avec cette structure,
- Autorise le Président à signer une convention pour l'année 2011 avec l'Espace jeune du Nord Jura.

### **6. Finances et budget (rapporteur M. Villet)**

#### Acte de création d'une régie d'avances à l'accueil de loisirs de Villers-Farlay

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instituer une régie d'avances du budget principal à l'accueil de loisirs de Villers-Farlay
- D'ouvrir cette régie de recette du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- D'autoriser la régie à régler les dépenses suivantes :
  - Alimentation,
  - Fournitures non stockées,
  - Petits équipements,
  - Fournitures administratives et d'entretien,
  - Documentation générale,
  - Frais d'affranchissement
  - Activités de loisirs
  - transports
- De payer les dépenses désignées au point 3 selon les modes de règlement suivants :
  - Numéraire
- D'ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur.
- De fixer le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 300 euros et le montant maximum par achat à 200 euros,

- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la création de cette régie et à signer une convention d'affiliation avec le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU)

## **7. Assainissement (rapporteur M. Espaze)**

### **Acceptation remboursements Groupama**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les chèques de Groupama :

- pour le remboursement des frais de bris de glace soit deux chèques d'un montant de 469.41 € et 443.18 €
- pour le remboursement du véhicule à sa valeur d'achat soit deux chèques d'un montant de 9 500 € et 3 729.97 €.

### **Attribution Maîtrise d'œuvre Station épuration Mont-sous-Vaudrey, Vaudrey et Bans**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'entériner la proposition de la CAO du groupement en retenant le Cabinet Merlin pour 48 700 € HT.
- D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires au lancement de l'opération.

## **Questions diverses :**

Monsieur Déjeux demande à la communauté de communes de se positionner en prenant une délibération concernant le Parc National. MM. Sermier et Bigueur répondent qu'ils sont défavorables à ce projet de Parc national. M. Sermier explique qu'il y a actuellement sur le Val d'amour plusieurs démarches environnementales exemplaires (Contrat de rivière Loue, Zone pilote, Natura 2000) et concertées qui fonctionnent, à l'opposé de ce que souhaitent imposer les services de la direction régionale de l'environnement.

A la demande de M. Bigueur, une rencontre sera organisée avec les services de l'Etat, afin d'obtenir toutes les réponses aux questions des Maires sur ce dossier.

Suite à une question de M. Appointaire relative à l'achat de défibrillateurs, M. Sermier demande à MM. Blanc et Appointaire de prendre contact avec la Communauté de communes de la Plaine jurassienne pour avoir un chiffrage précis concernant la mise en place de défibrillateurs, d'en lister les contraintes et les atouts avant de les proposer aux communes intéressées en groupement de commande. Un groupe de travail réunissant des membres des commissions environnement et action sociale pourra être réuni sur ce dossier.

L'ordre du Jour étant épuisé, la présente séance est close à 23H00.

Le Président,  
Jean-Marie Sermier